

COMMUNE DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le huit décembre deux mil dix, à 19H00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTINET, Maire, suite à la convocation du deux décembre deux mil dix.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Présents :** Mr MARTINET, Maire ;  
 Mme BONNEFOY, Première Adjointe ; Mrs DUMONT - SIEBERT - VIGIER, Adjoints.  
 Michel DEAL, Martine DEMARQUE, Alain DUBREUIL, Arnaud GOUJOUX, André KUTI, Nicolas PATIN, Christophe RDOUGIER, Eric BURKHARDT, Jean-François FRADET, Fabienne VAN BASTELAER, Conseillers Municipaux.

**Absents :** /

**Secrétaire de Séance:** Bernard VIGIER

**Pouvoirs :** /



Objet :

Délibération  
 n° 2010-12-08/07

SECURITE ROUTIERE

MISE A NIVEAU DE LA  
 RCEA PAR VOIE DE  
 CONCESSION

CONTRIBUTION AU  
 DEBAT PUBLIC

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la forte évolution du trafic routier, la fragilisation du patrimoine routier départemental et communal relative à l'existence d'un trafic d'évitement des grands axes de circulation,

**Considérant** l'accidentalité inacceptable de la RCEA (174 accidents, dont 74 morts, 204 blessés graves),

**Considérant** les déficits économiques induits par une route inadaptée aux exigences de circulation des biens et marchandises,

**PROPOSE** au Conseil Municipal de déclarer :

- L'urgence de la réalisation de la mise à niveau de la RCEA dans le département de l'Allier,
- Etre favorable à la procédure de concession dans les meilleurs délais, au maintien des échangeurs et de la gratuité des déplacements locaux, cet engagement ne devant pas pénaliser les travaux programmés dans le cadre du PDMI,
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité temporaires dans l'attente de la mise en service de cette 2 x 2 et de poursuivre les aménagements,

**PROPOSE** au Conseil Municipal de mobiliser l'ensemble des saint-rémois pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** ces propositions à l'unanimité,

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture de Vichy et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le huit décembre deux mil dix

Le Maire,  
**Jean-Claude MARTINET**